

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE :
Mesures d'ordre
budgétaire et
comptable

OBJET : Budget
Principal –
décision
modificative

**Nombre de
membres en
exercice :** 15

**Convocation en
date du :**
01/12/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate,
le 09 décembre 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline
CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Céline CABAL - Mme Marie BRETON - Mme Véronique LACZNY
VIGNES - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS – M. BRIGASCO Bernard

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - M. Hamdani BELACEL - M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT - M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD - M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20251209-D2025_DEC-D

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,

Vu le décret n°1587 du 29/12/1962, portant règlementation générale sur la comptabilité publique.

Madame la Vice-Présidente, propose au Comité Directeur la délibération modificative n°1 pour le budget Principal 2026.

Il est proposé au Comité Directeur d'**Adopter** la décision modificative n°1 suivante pour le budget Principal 2026

DM1 - BUDGET PRINCIPAL OMT

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
012	64111	REMUNERATION	38 800,00 €
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	- 1 005,00 €
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	- 1 000,00 €
022	022	DEPENSES IMPREVUES	- 13 260,14 €
TOTAL			23 534,86 €
RECETTES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
013	64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	23 534,86 €
TOTAL			23 534,86 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
TOTAL			- €
RECETTES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant
TOTAL			- €

Autoriser Madame la Vice-Présidente, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 09 décembre 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20251209-D2025_DEC-D